

# **CONSEIL MUNICIPAL** **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 19 septembre 2022 à 18 H 00 à Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Daniele DUPUY, Claude BOURET, Justine DUROT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Patricia CHAGNON.

Était excusé : Patrice LEFEBVRE

Etaient excusés et avaient donné procuration : Pierre LEMARCHAND à Fabrice BEAUGER, Laurent PRUVOT à Monique BOULART, Francis HENIQUE à Angelo TONOLLI.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle ARCIVAL

\*\*\*\*\*

M. Angelo TONOLLI est arrivé à 18h18 avant le vote du point n° 3 « Rapports des délégués des services publics locaux – Année 2021 ».

Mme Patricia CHAGNON a quitté la séance à 19h16 avant le vote du point n° 10 « Convention spéciale de déversement d'effluents au réseau d'assainissement de la ville entre les établissements Derichebourg Environnement-Revival, Veolia Eau et la ville d'Abbeville ».

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- une motion présentée par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » intitulée : « Pour une ville à la pointe de la transition écologique »,

- deux questions écrites présentées par le groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » :

- . l'une intitulée « Quel est le plan mis en place par la ville d'Abbeville pour sécuriser les traversées d'agglomération ? »,

- . la seconde intitulée « Quels moyens se donne la ville d'Abbeville pour sauvegarder et mettre en valeur son patrimoine ? ».

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance des décisions listées dans la délibération.

\*\*\*\*\*

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

### **2022.103 FINANCEMENT DE LA CONVENTION PAYS D'ART ET D'HISTOIRE 'PONTHIEU - BAIE DE SOMME'**

- APPROUVE le versement d'une cotisation annuelle « Pays d'Art et d'Histoire » au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées d'un montant de 1,10 €/habitant dès l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire (2023).

- APPROUVE que la population prise en compte pour le calcul annuel soit la population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) communiquée chaque année par les services de l'Etat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

### **2022.104 SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES - MODIFICATION DES STATUTS**

- ACCEPTE la modification des statuts du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées comme suit :

- \* modification de l'article 3 : objet du syndicat mixte,

- \* mise à jour de la liste des compétences du syndicat,

- \* modification du délai de convocation,

- \* mise à jour du périmètre.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.105 RAPPORTS DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2021**

- PREND ACTE de la transmission des rapports d'activités au titre de l'année 2021 par :
    - . la société Veolia eau – Compagnie générale des eaux, délégataire des services d'eau potable et d'assainissement,
    - . la société Citéos, délégataire du contrat de performance énergétique éclairage public,
    - . la société GrDF, concessionnaire de la gestion de distribution publique de gaz naturel,
    - . la société Pompes Funèbres Hannedouche, délégataire de la gestion du crématorium,
    - . la société Dalkia Groupe EDF, délégataire de l'exploitation et de la gestion du réseau de chaleur de la ville.
  - PREND ACTE de l'absence de transmission du rapport d'activités au titre de l'année 2021 du délégataire « Les Fils de Madame Géraud ».
- Le conseil prend acte

\*\*\*

**2022.106 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE GESTION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'EAU POTABLE DE LA VILLE - AVENANT N° 3**

- APPROUVE l'avenant n° 3 portant sur le protocole de fin contrat de gestion par affermage du service de l'eau potable de la ville entre la société Veolia et la commune.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.107 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE GESTION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE - AVENANT N° 9**

- APPROUVE l'avenant n° 9 portant sur le protocole de fin contrat de gestion au contrat par d'affermage d'assainissement entre la société Veolia et la commune.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.108 MUSEE BOUCHER DE PERTHES - CONVENTION DE DEPOT D'UNE OEUVRE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION D'EMULATION HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE (EMHISARC)**

- APPROUVE la convention de dépôt d'une œuvre du musée Boucher-de-Perthes (maquette du monument de la Croix de Bohème) au centre historique de Crécy la Bataille, entre la ville d'Abbeville et l'Association d'Emulation Historique et Archéologique (EMHISARC).
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.109 MUSEE BOUCHER DE PERTHES - CONVENTION DE DEPOT D'OEUVRES D'ALFRED MANESSIER**

- APPROUVE la convention de dépôt d'œuvres d'Alfred Manessier du musée Boucher-de-Perthes entre la ville d'Abbeville, Madame Christine Manessier et M. Jean-Baptiste Manessier.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.110 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE : PARCELLE AUX ABORDS DU BAR LE SAINT CLAUDE**

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder au déclassement du domaine public dans le domaine privé communal d'une véranda de 20 m<sup>2</sup> (avant bornage) jouxtant la parcelle du bar situé 8 route des Polonais.
- Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.111 CESSION DE LA PARCELLE XM 307 A L'ANGLE DES RUES CHASSERATS ET FRANCOIS DE POILLY A LA SOCIETE IMMOBILIERE PICARDE (SIP)**

- ACCEPTE la cession de la parcelle XM307, conformément à l'avis de France Domaines de 16 €/m<sup>2</sup> pour les 321 m<sup>2</sup>, soit un prix de cession de 5 136 € au profit de la Société Immobilière Picarde (SIP).
- DIT que les frais de bornage et de clôture seront à la charge exclusive de la SIP, ainsi que les frais de notaire.
- CHARGE un notaire de la rédaction de l'acte.

Délibération adoptée par 29 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention(s) : 1.

3 voix contre : Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

1 abstention(s) : Patricia CHAGNON

Ne prend pas part au vote : Aurélien DOVERGNE

\*\*\*

**2022.112 CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT D'EFFLUENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE ENTRE LES ETABLISSEMENTS DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT-REVIVAL, VEOLIA EAU ET LA VILLE D'ABBEVILLE**

- APPROUVE la convention de déversement des rejets au réseau d'assainissement public entre l'établissement Derichebourg Environnement-Revival, Veolia Eau et la ville d'Abbeville.  
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

\*\*\*

**2022.113 TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNTS BAIE DE SOMME HABITAT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME**

- ACCEPTE la convention de transfert des garanties d'emprunts, qui octroie les droits de réservation de la ville à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.  
- DIT que la ville conserve des droits au nombre de 16 logements en contrepartie des apports gracieux de terrain.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération (Ne prend pas part au vote : Aurélien DOVERGNE).

\*\*\*

**2022.114 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2021 - INFORMATION**

- PREND ACTE de la présentation des rapports annuels de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le conseil prend acte

\*\*\*

**2022.115 MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE ""ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT"" : POUR UNE VILLE A LA POINTE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'été 2022 a été marqué par la multiplication de phénomènes climatiques extrêmes. Après les canicules, la sécheresse et les feux de forêt, c'est désormais l'heure des orages intenses et des crues. Alors que nous pensions dans la Somme être plutôt à l'abri, nous prenons conscience de notre fragilité. Alors que 2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée jusqu'alors, elle sera vraisemblablement une des plus fraîches des décennies à venir. Pourtant, la réponse publique manque d'ambition. Vingt ans après le IVe Sommet de la Terre à Johannesburg, la célèbre phrase de Jacques Chirac reste tristement d'actualité : "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs".

Aujourd'hui, les deux maîtres-mots des politiques publiques doivent être l'adaptation au dérèglement climatique et la réduction drastique de nos émissions de gaz à effets de serre pour freiner le phénomène. Dans un contexte également caractérisé par l'inflation des prix de l'énergie, à cause de facteurs écologiques et géopolitiques, la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies propres sont les seules réponses envisageables.

Comme toute collectivité territoriale, la ville d'Abbeville doit prendre sa part et amplifier ses efforts en matière de transition écologique. La Ville peut actionner trois leviers majeurs : la rénovation thermique des bâtiments, la politique d'achat public et les investissements. Le chantier de la rénovation thermique du patrimoine bâti communal doit devenir prioritaire, en supprimant les passoires thermiques. Quant à la politique d'achats publics, elle doit être encore plus exigeante pour limiter au maximum son impact environnemental. Enfin, la Ville doit orienter ses investissements en les intégrant pleinement dans la transition écologique en développant les mobilités douces, en poursuivant l'objectif d'autonomie alimentaire, en modernisant l'éclairage public, en réduisant les déchets, en produisant de l'énergie verte, en soutenant les projets d'économie circulaire, en restaurant les milieux naturels, en sauvegardant la biodiversité...

Ce sont l'ensemble des décisions que la collectivité prend qui doivent être jugés en fonction de leur impact environnemental. La Ville d'Abbeville a le devoir historique de se mettre à la hauteur des enjeux climatiques. Si elle ne tarde pas, elle peut même être à la pointe de cette transition écologique.

Délibération rejetée par 7 voix Pour et 26 voix Contre, Abstention(s) : 0.

6 pour : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

26 contre : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEDE,NT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Pierre LEMARCHAND, Daniele DUPUY, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Justine DUROT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Béatrice PHILIPPE

\*\*\*

**QUESTION ÉCRITE N°1 DÉPOSÉE PAR LE GROUPE "" ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT"": QUELS EST LE PLAN MIS EN PLACE PAR LA VILLE D'ABBEVILLE POUR SÉCURISER LES TRAVERSÉES D'AGGLOMÉRATION?**

Plusieurs routes départementales particulièrement fréquentées et accidentogènes traversent notre commune. Les accidents de la circulation y sont nombreux, notamment sur la Route de Rouen, la Chaussée de Rouvroy, la Rue de Menchecourt, le Boulevard de la République ou la Route d'Amiens.

Considérant que la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons doit être une priorité pour notre Conseil Municipal, notre groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » questionne le Maire concernant ses projets afin de sécuriser ces grands axes.

Outre des travaux de reprise de voirie nécessaires, de nombreux investissements permettraient de réduire la vitesse et de limiter le risque d'accident, par exemple la création de pistes cyclables, l'amélioration de la visibilité des passages piétons, ou encore la mise en place de radars pédagogiques, de chicanes ou de ralentisseurs.

Le Conseil Départemental de la Somme a mis en place un dispositif en juin dernier à destination des communes et des EPCI intitulé « aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur routes départementales ». Ce dispositif permet d'accéder à une participation du département à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux dans la limite d'un dossier par an.

La Ville d'Abbeville prévoit-elle de saisir l'opportunité de ce dispositif pour inclure les routes départementales dans son programme pluriannuel d'investissements ?

\*\*\*

**QUESTION ÉCRITE N°2 DÉPOSÉE PAR LE GROUPE "" ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT"": QUELS MOYENS SE DONNE LA VILLE D'ABBEVILLE POUR SAUVEGARDER ET METTRE EN VALEUR SON PATRIMOINE?**

À la suite des bombardements du 20 mai 1940, Abbeville a perdu une part importante de son patrimoine. La sauvegarde du patrimoine ancien restant paraît, aux yeux du groupe « Abbeville demain, Abbeville debout ! » comme une priorité.

Le bâti ancien mérite une attention particulière. Pourtant les éléments patrimoniaux de notre commune en ruine ou en mauvais état sont nombreux : la chapelle Saint-Pierre, la Tour Maillefeu, l'ancien conservatoire, l'ancienne Caisse d'Épargne ou encore les Bains Douches. Combien de temps allons-nous continuer à regarder ce patrimoine disparaître ?

La mise en vente récente des Bains Douches constitue une opportunité pour la ville afin de réfléchir à une mise en valeur de ce site remarquable pour l'ouvrir au public. Notre groupe questionne donc Monsieur le Maire pour connaître sa position sur l'achat de ce bâtiment par la collectivité.

Parmi les possibilités de reconversion de ce site, nous suggérons par exemple une salle d'exposition qui serait plus adaptée que les Beaux Arts ou l'Office du Tourisme et donnerait un cadre formidable aux œuvres des artistes.

\*\*\*

***La séance est levée à 20H40.***



Le Maire,

Pascal DEMARTHE